

## Qu'est-ce que l'hépatite B?

L'hépatite B est une maladie du foie évitable par la vaccination causée par le virus de l'hépatite B (VHB). Son degré de gravité peut varier de symptômes légers d'une durée de quelques semaines (maladie aiguë) à une maladie grave et de longue durée (maladie chronique) qui peut entraîner une maladie hépatique ou un cancer du foie. De nombreuses personnes n'ont aucun symptôme et se remettront de l'infection. D'autres peuvent contracter une forme aiguë de la maladie avec des symptômes de fatigue et de perte d'appétit, et un jaunissement de la peau et des yeux (condition appelée jaunisse). Certaines personnes peuvent ne jamais se rétablir et deviendront des porteurs chroniques. Les porteurs chroniques peuvent ne pas avoir de symptômes et donc transmettre le virus à d'autres sans le savoir.

## Quel est le mode de transmission de l'hépatite B?

L'hépatite B se transmet par un contact direct avec du sang ou des liquides organiques contaminés. La transmission de l'hépatite B se fait le plus souvent par contact sexuel et par le partage d'aiguilles et d'équipement contaminés, utilisés pour l'injection de drogues, le tatouage ou le perçage. Une mère infectée peut également transmettre le virus à son enfant durant la grossesse et à la naissance.

## Pourquoi recommandons-nous la vaccination contre l'hépatite B?

De nombreux nouveaux cas d'hépatite B touchent chaque année les adolescents et les jeunes adultes. La vaccination d'enfants d'âge scolaire offre une protection avant une exposition possible au virus. Les infirmières communautaires ou de la santé publique administrent le vaccin contre l'hépatite B à tous les élèves de sixième année, dans le cadre du programme de vaccination financé par la province. Le vaccin, qui est injecté dans le bras, est administré en deux doses à six mois d'intervalle.

## Quels sont les effets secondaires courants du vaccin?

Les effets secondaires courants comprennent de la sensibilité, de l'enflure ou de la rougeur au point d'injection, une légère fièvre, des maux de tête, de la fatigue ou de l'irritabilité. Les effets secondaires graves sont rares et doivent être signalés à l'infirmière communautaire ou de la santé publique.

## Est-ce que le vaccin contre l'hépatite B est sûr?

Tous les vaccins recommandés par l'Agence de la santé publique du Canada et par le ministère provincial de la Santé et des Services communautaires, comme celui-ci, sont sûrs et efficaces.

## À qui le vaccin ne devrait-il PAS être administré?

Toute personne qui a eu une réaction allergique sévère à un composant du vaccin ou qui a eu une réaction à une dose précédente de ce vaccin doit discuter avec son fournisseur de soins de santé afin d'obtenir des conseils concernant ce vaccin.

## Ce vaccin est-il obligatoire?

Le vaccin n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé pour la protection contre cette maladie évitable. Un consentement éclairé par écrit est exigé avant l'administration de ce vaccin.

**Si votre enfant a déjà reçu un vaccin contre l'hépatite B (p. ex. le vaccin *Twinrix* en prévision d'un voyage), veuillez fournir une preuve à l'infirmière communautaire ou de la santé publique.**

**Pour obtenir des renseignements ou des services supplémentaires, communiquez avec la régie régionale de la santé de votre communauté.**